



# Commune de Cormeilles en Vexin

49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63

E-mail : [mairie-cormeillesenvexin@orange.fr](mailto:mairie-cormeillesenvexin@orange.fr)

## ARRETE MUNICIPAL

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION et LE STATIONNEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE »</b> Au n° 3 rue de Montgeroult Avec pose d'un barnum et de grilles sur le trottoir devant l'établissement</p> <p style="text-align: center;">Le Vendredi 13 Novembre 2015 De 17 h 00 à 21 h 00</p> <p>Le Maire de la Commune de Cormeilles en Vexin,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L 2212-2. Vu la loi n° 95-73 du 21 Janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1<sup>er</sup> alinéa. Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile.</p> <p>Considérant l'« INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE » organisée par la Commune de Cormeilles en Vexin représentée par Monsieur Jacques BELLET Maire de Cormeilles-en-Vexin. Considérant que l'intérêt de la sécurité justifie l'interdiction de stationner au niveau du 03 rue de Montgeroult.</p> <p style="text-align: center;"><b>ARRETE</b></p> <p>Article 1 : La commune de Cormeilles en Vexin représentée par Monsieur Jacques BELLET maire de Cormeilles en Vexin est autorisé à organiser l'« INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE » le :</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 13 Novembre 2015 de 15 heures à 21 heures.</p> <p>Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes : La Commune est autorisée à installer un barnum, des tables et des chaises, ainsi que des grilles sur le trottoir devant l'établissement du 3 rue de Montgeroult.</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>
<p><b>DEPARTEMENT :</b> Val d'Oise</p> <p><b>COMMUNE :</b> Cormeilles en Vexin</p>	
<p><b>ARRETE N° 2015/55</b></p>	
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT</b></p> <p><b>Au niveau de n° 3 rue de Montgeroult</b></p>	
<p><b>Le Vendredi 13 Novembre 2015 De 17 h 00 à 21 h 00</b></p>	

Article 3 : Le stationnement sera perturbé.

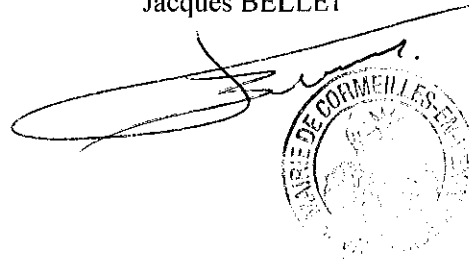
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Cormeilles en Vexin ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marines ;

Fait à Cormeilles en Vexin, le 26 Octobre 2015.

Le Maire  
Jacques BELLET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Bellet'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE CORMEILLES EN VEXIN' around the perimeter and a central emblem featuring a figure, possibly a saint or a historical figure, within a shield-like shape.